

*Questions orales***L'AGRICULTURE****LE PRIX DES HERBICIDES—LES MESURES D'ASSISTANCE EN FAVEUR DES AGRICULTEURS**

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question au ministre de l'Agriculture. Étant donné que certains herbicides se vendent bien meilleur marché aux États-Unis qu'au Canada, même en tenant compte de l'escompte du dollar canadien par rapport au dollar américain; et vu que les agriculteurs canadiens doivent faire concurrence sur le marché international et accepter les prix internationaux pour leurs produits; et compte tenu du fait qu'il est amplement démontré que le prix de certains herbicides est beaucoup plus élevé au Canada, reconsidérera-t-il sa position et permettra-t-il aux agriculteurs canadiens d'acheter des herbicides aux États-Unis, s'ils peuvent les obtenir à meilleur compte?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, tout semble très simple d'après la question du député. Je ne suis pas d'accord avec tout ce qu'il a dit. Un grand nombre d'herbicides sont meilleur marché au Canada qu'aux États-Unis. On n'a jamais permis à un agriculteur américain d'acheter ces herbicides au Canada pour les ramener aux États-Unis pour son propre usage. Cela est contraire à la loi américaine parce que les enregistrements touchant la qualité peuvent être différents ici.

Le même raisonnement s'applique dans l'autre sens. Nous avons adopté la même loi ici parce que certains produits ne satisfont pas aux exigences et aux caractéristiques de notre enregistrement. Il y a un grand nombre d'herbicides, comme je l'ai déjà dit, qui sont bien meilleur marché au Canada qu'aux États-Unis. De plus, les États-Unis imposent un tarif douanier de 14 p. 100 sur les produits chimiques qui entrent au pays, même s'ils sont fabriqués ici au Canada, alors que l'on n'impose aucun droit de douane sur le produit américain s'il est importé ici légalement.

M. Epp: Monsieur l'Orateur, on doit payer des tarifs douaniers, toutefois, en dépit de cela et de l'escompte du dollar canadien, certains produits se vendent bien meilleur marché aux États-Unis et les agriculteurs canadiens ne peuvent s'assurer un revenu qu'en vendant leurs produits sur les marchés nationaux. Compte tenu des preuves irréfutables que peuvent fournir les associations agricoles, les agriculteurs particuliers et les députés du Parlement, si ces preuves sont encore une fois communiquées au ministre, envisagera-t-il de modifier la politique relative aux herbicides qui défavorise gravement les agriculteurs canadiens?

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, les agriculteurs canadiens ne sont pas désavantagés. Je suis ministre de l'Agriculture pour l'ensemble du Canada...

Des voix: Bravo!

M. Whelan: ... et je dois tenir compte de la situation globale au niveau des herbicides. Je peux aller dans les Maritimes, par exemple, et démontrer que les herbicides pour les pommes de terre se vendent moins cher qu'au Maine. Je peux démontrer que les herbicides de l'Alberta se vendent meilleur marché que ceux du Montana. Les gens du Montana ou du Maine ne peuvent importer ces herbicides, parce que c'est illégal, de plus on exige un tarif douanier. Cependant, on n'impose aucun tarif douanier sur les herbicides qui entrent au Canada, comme l'a souligné le député.

[M. Blais.]

LES PERMIS SPÉCIAUX D'IMPORTATION DE PRODUITS CHIMIQUES DESTINÉS À L'AGRICULTURE

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture sur le même sujet. Puisqu'il n'est pas question de libéraliser le commerce de produits chimiques entre le Canada et les États-Unis comme certains d'entre nous l'avaient préconisé, je relève dans le compte rendu d'une réunion d'un comité qui a eu lieu le mardi 21 mars, cette réponse que le ministre m'a donnée:

Nous songeons à prendre d'autres mesures que je ne peux rendre publiques pour l'instant... des mesures que nous ont suggérées quelques organismes agricoles à propos de l'importation de produits chimiques.

Le ministre songe-t-il à délivrer des permis spéciaux pour importer les produits chimiques destinés à l'agriculture, qui coûtent de 60 à 100 p. 100 moins cher aux États-Unis qu'au Canada? Le ministre est-il prêt à examiner cette demande?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je suis parfaitement disposé à examiner tous les faits que le député voudra me soumettre. Je peux compter sur un groupe consultatif formé de représentants de l'industrie et d'organismes agricoles qui étudient les prix aux États-Unis et au Canada. Le député se rend compte, j'en suis certain, que si les prix étaient contrôlés, le ministre de la Consommation et des Corporations me reprocherait d'avoir formé une coalition, surtout si nous prenions des mesures de ce genre. Les distributeurs au Canada de produits chimiques se font concurrence.

Si le député dispose de faits nouveaux, je suis prêt à les examiner, mais personne n'a réussi à me prouver jusqu'à présent, du moins pour autant que je sache, qu'il existait un écart de 100 p. 100 dans les prix. Si le député est en mesure de me fournir des preuves, j'envisagerais volontiers des mesures différentes de celles que nous avons prises jusqu'à présent.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR**LES EFFETS DES NÉGOCIATIONS DU GATT SUR LES TEXTILES**

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton): Monsieur l'Orateur, je veux poser au vice-premier ministre une question qui découle d'autres questions que nous avons posées la semaine dernière au sujet des textiles et du GATT. Étant donné que les États-Unis, par des mesures protectionnistes, assurent 90 p. 100 du marché du textile aux producteurs américains et que la Communauté économique européenne assure également 85 p. 100 du marché à ses propres producteurs, quelle part du marché canadien sera garantie à notre industrie nationale quand les réductions dont le ministre a parlé la semaine dernière, seront effectuées dans le cadre du GATT?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, d'une manière encore plus explicite que la semaine dernière, je peux dire qu'il est peu probable que les secteurs du textile ou du vêtement fassent l'objet de réductions sensibles par suite des négociations de Genève. Pour des raisons qui nous sont familières, l'industrie du textile est loin d'être très florissante dans les pays industrialisés et tous les pays participant aux négociations savent qu'il est presque impossible de procéder à des réductions sensibles dans ce secteur.